

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 20 avril 2021

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 13, 14 et 15 avril 2021

2021 DASCO 29 – Contrat entre la Ville de Paris et les familles parisiennes dans le cadre de l'inscription des enfants aux vacances Arc-en-Ciel.

M. Patrick BLOCHE, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération 2016 DASCO 34 en date des 15, 16 et 17 février 2016 établissant le contrat entre la Ville de Paris et les familles parisiennes permettant de formaliser les conditions d'inscription des enfants aux vacances Arc-en-Ciel ;

Vu le projet de délibération en date du 30 mars 2021, par lequel Mme la Maire de Paris soumet à son approbation le document ci-joint, afin d'actualiser le contrat d'inscription aux vacances Arc-en-Ciel ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick BLOCHE au nom de la 6^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Le projet de contrat d'inscription aux vacances Arc-en-Ciel joint en annexe est approuvé.

Article 2 : La délibération 2016 DASCO 34 en date des 15, 16 et 17 février 2016 fixant le contrat entre la Ville de Paris et les familles parisiennes dans le cadre de l'inscription des enfants aux vacances Arc-en-Ciel, est abrogée.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO